
Arrondissement de Pontarlier**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**
-----**Séance du 7 juillet 2023**

Nombre de Membres	
En exercice :	23
Présent au Conseil :	17
Ayant pris part au vote :	22

L'an deux mille vingt-trois et le sept-juillet à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Date de la convocation
03/07/2023
Date d'affichage
13/07/2023

Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert.

Procuration : Aline Carrière à Marie Destaing, Frédéric Dole à Isabelle Cuenot, Léonie Schneiter à Aline Louvrier, Isabelle Vinai à Jean-Pierre Gurtner, Thierry Vuittenez à Guillaume Bouhin.

Absent : Bernard Jeannin.

Secrétaire de séance : Aline Louvrier.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2023-07-056**OBJET : Transfert de la dotation CNI-Passeport à la CCA.**

Le Maire indique que la Communauté de Communes Altitude 800 a la compétence France Services et de ce fait traite les demandes de cartes d'identité et de passeport.

Cependant, la compétence des recueils des titres sécurisés relève uniquement de la compétence communale c'est pourquoi la commune de Levier continue de percevoir la dotation relative à cette compétence alors que ce service est entièrement financé par l'intercommunalité.

Il appartient donc à la Commune de Levier de reverser le montant de la dotation qui est calculée au prorata du nombre de titres traités.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- Valident la proposition de reverser le montant de la dotation des titres sécurisés perçues à la C.C.A 800 .
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 11/07/2023
Reçu en préfecture le 11/07/2023
Publié le
ID : 025-200068401-20230707-2023_07_056-DE

